



Affiché le 05/02/2025

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Collaboration CAF : mise à disposition d'un lieu d'accueil

Délibération n° 25 01 13

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trente janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi vingt-quatre janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

***Étaient présents :** Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Messieurs Armand Gasiglia, Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.*

***Absents représentés :** Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Christine Beille-Tourscher par Monsieur Noël Albin, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey.*

Madame Martine Brun a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Noël ALBIN

Vu la Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2026 signée avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) le 18 juillet 2023 définissant un plan d'actions en faveur du territoire des Paillons,

Considérant les possibles collaborations ponctuelles avec la CAF,

Considérant la demande effectuée par la caisse pour bénéficier d'un lieu d'accueil pour les familles.

Le Vice-président délégué à l'enfance et la jeunesse expose que dans le domaine de l'accès aux droits, l'action numéro 10 de la CTG prévoit de « *Développer l'offre d'accueil de service du travail social CAF sur le territoire en matière d'accès aux droits* ». Le diagnostic territorial réalisé en amont de la signature de la CTG faisait état de 97 familles reçues en 2022 et du fait que l'offre de service de la Caisse d'Allocations Familiales n'était pas suffisamment développée sur le territoire de la CCPP, ni même suffisamment connue par les partenaires du territoire.

Dans ce cadre, la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes Maritimes sollicite notre établissement pour la mise à disposition d'un bureau à raison de deux demi-journées par mois afin d'y recevoir les familles des Paillons. Le lieu d'accueil doit être central sur le territoire afin d'être accessible au plus grand nombre et suffisamment fréquenté pour améliorer la connaissance de ce dispositif auprès des partenaires et des familles.

Le siège de la CCPP regroupant une grande majorité des services de l'établissement ne dispose plus à ce jour d'aucun bureau vacant permettant d'accéder à la demande de la CAF. Toutefois l'intention de l'établissement doit être de soutenir la Caisse pour trouver une solution, même intermédiaire dans l'attente d'un nouvel espace communautaire possible. C'est pourquoi il est proposé de solliciter la ville de Contes pour la mise à disposition de sa mairie annexe à la Pointe de Contes, en position centrale des voies de communication sur notre territoire.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- **Approuve** le principe de mise à disposition d'un bureau CCPP pour l'accueil par les travailleurs sociaux de la CAF des familles et administrés du territoire afin de favoriser l'accès aux droits.
- **Autorise** le Président à solliciter la ville de Contes pour mettre à disposition sa mairie annexe à la Pointe de Contes dans l'attente d'une solution de bureau communautaire.
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 28

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. BRUN



LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS
55 bis RD 2204
06440 BLAUSASC
SNOTING